

MAIRIE DE DOUAINS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril à 17h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix avril deux mil dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire, suite à la réunion du dix avril deux mil dix-sept qui n'avait pas atteint le quorum.

Etaient présents :

Catherine COUÂNON, Maire

Vincent LEROY, adjoint

Mrs Philippe UHGUETTO, Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON

Absents excusés:

Bernard UGUEN, Ulric SERRANO, adjoints,

M Michel LE MORVAN et Mme Sandrine PRUNIER BOSSION

Absents :

M Philippe MARIE

* * * *

M. Dominique TIRON a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2017 est approuvé.

Compte administratif (délibération n°2017-06)

Vincent Leroy, adjoint au Maire, présente au conseil, le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

	Prévisions	réalisations
Dépenses de fonctionnement	333 895.00	294 730.81
Recettes de fonctionnement	333 895.00	305 898.29

	Prévisions	réalisations
Dépenses d'investissement	99 202.00	61 551.42
Recettes d'investissement	154 127.00	101 150.48

Madame Le Maire s'étant retiré, le compte administratif 2016 est soumis au vote du conseil municipal et est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2016 (délibération n° 2017-07)

Suite au vote du compte administratif 2016, Madame Le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2016 approuvé par le comptable en date du **08 mars 2016** Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 (délibération n°2017-08)

Madame Le Maire fait lecture de la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2016	11 167.48 €
Résultats antérieurs reportés (2015)	22 310.95 €

Résultat à affecter **33 478.43 €**

Solde d'exécution d'investissement

Résultat de l'exercice 2016	39 599.06 €
Résultat antérieur reportés (2015)	- 19 177.88 €
Solde des restes à réaliser	- 34 040.00 €
Besoin de financement	13 618.82 €

Affectation en réserves R1068	13 618.82 € , affectation en investissement
Report en fonctionnement R002	19 859.61 € , reste en fonctionnement

Cette affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Vote des taux d'impositions (délibération n° 2017-09)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes, les taux restent donc les suivants :

Taxe d'habitation : 9.17 %
Taxe foncière : 24.14 %
Taxe foncière non bâtie : 58.24 %

Budget primitif 2017 (délibération n° 2017-12)

Madame Le Maire fait lecture de la proposition du budget primitif 2017 qui se résume comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 charges à caractère général	103 154.00 €
Chapitre 012 charges de personnel	76 610.00 €
Chapitre 022 dépenses imprévues	1 000.00 €
Chapitre 042 opérations d'ordres	9 100.00 €
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	132 160.00 €
Chapitre 66 charges financières	1 350.00 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles	258.00 €
Total	<u>323 632.00 €</u>

Recettes

Chapitre 002 excédents antérieurs reportés	19 860.00 €
Chapitre 70 produits de services	13 605.00 €
Chapitre 73 impôts et taxes	231 418.00 €
Chapitre 74 dotation et participations	39 914.00 €
Chapitre 75 autres produits de gestions courantes	18 031.00 €
Chapitre 76 produits financiers	4.00 €
Chapitre 77 produits exceptionnels	800.00 €
Total	<u>323 632.00 €</u>

Investissement

Dépenses

Chapitre 16 emprunts et dettes	9 276.00 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	11 042.00 €
Chapitre 204 subv. Equip	19 249.00 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles	249 374.00 €
Total	<u>288 941.00 €</u>

Recettes

Chapitre 001 Virement de la section de fonctionnement	20 422.00 €
Chapitre 024 prod. De cession immo.	5 000.00 €
Chapitre 10 immo incorporelles	7 940.00 €
Chapitre 40 amortissements	9 100.00 €
Chapitre 13 subv. Investissement	1 000.00 €
Chapitre 16 emprunt et dettes	231 860.00 €
Affectation au compte 1068	13 619.00 €
Total	<u>288 941.00 €</u>

Cette proposition de budget primitif 2017 est soumise au vote du conseil municipal qui, après délibération, adopte à l'unanimité.

Délibération : convention Orange (délibération n°2017-10)

Madame Le Maire informe au conseil qu'il faut délibérer sur la convention local pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de la communication électroniques de France télécom et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

L'option B est retenue à l'unanimité.

Délibération : Part parentale transport scolaire (délibération n° 2017-11)

Madame le maire demande au conseil municipal de délibérer sur la prise en charge ou non, de toute ou partie de la part parentale de nos administrés pour les transports scolaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'option 1 à savoir : pas de prise en charge par les communes, paiement effectué au service SNA Mobilité lors de l'inscription.

Délibération : attribution subvention 2017 (délibération n° 2017-13)

Madame le maire soumet au conseil qu'il convient de délibérer sur les demandes de subvention aux associations pour l'année 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

✓ Club Football DOUAINS	1 500.00 €
✓ S.P.A.E. de l'Eure à EVREUX	50.00 €

✓ Fondation BARDOT	50.00 €
✓ Chorale ACCORD'EURE	150.00 €
✓ Club athlétisme.....	50.00 €
✓ Fanfare Pacy sur Eure	120.00 €
✓ Union nationale des combattants	120.00 €
✓ Vélo club Pacy sur Eure	200.00 €

Droits de préemptions

Le conseil municipal doit préempter pour :

4 chemin de la grâce : les élus ne souhaite pas exercer leur droit de préemption

14 rue du village : les élus ne souhaite pas exercer leur droit de préemption

Questions diverses

Madame Le maire informe qu'un habitant de la commune demande s'il est possible de modifier les horaires de tonte du samedi après-midi qui sont actuellement de 15 h à 19 h afin qu'il soit autorisé de tondre à partir de 14h l'après-midi.

Le conseil municipal accorde donc les nouveaux horaires de tonte du samedi après-midi de 14h à 19h.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les agriculteurs ont fait une pétition pour la hauteur des dos d'âne, jugeant que ceux-ci sont trop hauts. Monsieur Collet, adjoint à la DRT doit venir le 24 avril 2017 pour effectuer la vérification de la norme des dos d'ânes.

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'un habitant nous sollicite par courrier pour nous demander de prendre contact avec Monsieur VERYNS à Gournay aux noms des agriculteurs pour élaguer à ciel ouvert sa haie. Monsieur Leroy répond que cela sera fait et rappelle que pour information il est intervenu sur un domaine privé.

Fin de la réunion à 19h30

Vu, le Maire

C. COUÂNON

